

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	En raison de la guerre sévissant dans notre pays, il n'a pas été fourni.
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	Notre Autorité de recherche marine et ses succursales au Yémen ont besoin d'un appui financier et technique pour pouvoir mener les prospections et les études requises pour préparer ce rapport.
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune réponse reçue.	En raison de la guerre sévissant dans notre pays, elle n'a pas été fournie.
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	Du fait que la pêche au thon est pratiquée par des bateaux traditionnels au Yémen, il n'y a aucun des documents listés dans cette résolution à bord de ceux-ci
		Marquage des navires <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/C	N/C		La plupart des bateaux de pêche ont été immatriculés entre 2000 et 2011, mais du fait de la situation instable en matière de sécurité depuis 2011, le processus d'immatriculation s'est dégradé.

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/C	N/C		Aucun marquage
		Marquage des DCP		N/C	N/C	N/C	N/C		Aucun marquage
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		N/C	N/C	N/C	N/C		Actuellement, seuls trois navires de pêche commerciale opèrent dans les eaux maritimes du Yémen et utilisent des livres de bord <sup>2</sup>
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Actuellement, aucune pêche en-dehors de la juridiction nationale
		Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			N/C	N/C		Oui, pour les trois navires de pêche commerciale du pays.
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, pour les trois navires de pêche commerciale du pays.
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, ils sont interdits
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/C	N/C	N/C	N/C		Nous avons besoin d'un appui technique pour élaborer ce plan de gestion des DCP
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/C	N/C		Nous avons besoin d'un appui technique pour élaborer ce plan de gestion des DCP
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/C	N/C		Oui
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie	Trois navires seulement
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	N/C	N/C	N/C	N/C		Non
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Bateaux de pêche traditionnels utilisés pour pêcher le thon, aucun navire à l'exception des trois mentionnés ci-dessus
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		N/C	N/C	N/C	N/C		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m	Depuis le	N/C	N/C	N/C	N/C		Seuls trois navires

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		ou plus de longueur hors-tout)	01/07/2003						opèrent	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/C	N/C	N/C	N/C		Aucun navire autorisé (de moins de 24 m, opérant dans les eaux situées en-dehors de la ZEE de l'État du pavillon)	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C		Aucun navire étranger autorisé à pêcher dans la ZEE	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/C	N/C	N/C	N/C		Aucun navire étranger autorisé à pêcher dans la ZEE	
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Ci-joint	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/C	N/C	N/C	N/C		Une licence de pêche annuelle est délivrée par le pays à tous les bateaux de pêche	
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Seuls trois navires opèrent avec un SSN	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui	
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon</b>										
Captures nominales										
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Il existe des rapports statistiques sur les pêcheries côtières pour les années 2010 à 2013	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C			N/C
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C			N/C
Prises et effort										
5.2.		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C			N/C
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C			N/C
5.3.		Fréquences de tailles								

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC			
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu					
5.4.		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.				
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C					
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C		N/C			
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C		N/C			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
		Navires auxiliaires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C		Aucune information fournie.			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C					
DCP déployés par types	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C							
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier</b>												
6.1.	Rés. 15/01	Prises et effort										
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/C	N/C							
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C						
			Finales	30.12	N/C	N/C						
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>												
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Il existe des données			
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C		Il existe des données			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	N/C	N/C	N/C	N/C					
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		Interdites			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14/08/2013	N/C	N/C	N/C	N/C		Interdites			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, il existe des rapports			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/C	N/C					
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	N/C	N/C					
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, il existe des rapports			
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	N/C	N/C					
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			N/C	N/C	Rares				
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Rares				

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			N/C	N/C		Rares
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	Oui, la pêche INN est consignée
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste CTOI des navires INN en 2015	Oui
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		
9.5.		Païement contribution PRO	17/08/2015	N/C	N/C	N/C	N/C		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>3</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C		
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre (2015)	01/10	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Oui, il existe des rapports
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre (2014)	01/04	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, il existe des rapports
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup> (2014)	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, il existe des rapports
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui, il existe des rapports
<b>12. Inspections au port</b>									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Oui
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/C	N/C	N/C	N/C		Oui
12.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		Oui
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		Oui
12.5.		Rapport d'inspection		3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C		N/C
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/C	N/C	N/C	N/C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	N/C	N/C		
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	16/03/2016	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Oui, il existe des rapports

---

**Commentaires sur le niveau d'application par Yémen des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par Yémen des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12<sup>ème</sup> session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Yémen par le président de la Commission dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Manque général d'application des mesures de la CTOI et absence de réponse du Yémen.</li></ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas présenté de rapport de mise en œuvre ni fourni les autres rapports et renseignements requis en vertu des résolutions de la CTOI.</li></ul> |

**Réponse :** Aucune réponse à la lettre du président de la Commission n'a été reçue du Yémen.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Yémen des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.**

Après examen du Rapport d'application 2016 du Yémen, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

<b>Problèmes de conformité</b>	<b>État actuel (2015)</b>	<b>État précédent (2014)</b>
• Manque général d'application des mesures de la CTOI et absence de réponse du Yémen.		
• N'a pas présenté de rapport de mise en œuvre ni fourni les autres rapports et renseignements requis en vertu des résolutions de la CTOI.	N/C	N/C